

**JOURNEES D'ETUDE DE PHILOSOPHIE ECONOMIQUE**

**CLERSE (UMR CNRS 8019), Université Lille 1  
Science-Po Lille**

**Figures et énigme de la pauvreté économique**

**7-8 juin 2007**

**Espace Culture, Université Lille 1, Cité Scientifique  
Villeneuve d'Ascq**

**Faut-il l'abondance pour vaincre la pauvreté ?**

**Un point de vue marxien dans une perspective écologique**

**Jean-Marie Harribey**

**Université Bordeaux IV**

**GRETHA**

**Groupe de recherche en économie théorique et appliquée  
UMR CNRS 5113**

<http://harribey.u-bordeaux4.fr>

[harribey@u-bordeaux4.fr](mailto:harribey@u-bordeaux4.fr)

Le capitalisme de plus en plus libéralisé et mondialisé tente d'élargir considérablement la base de l'accumulation, le champ de la marchandise, au détriment de la cohésion des sociétés. Au chômage de masse, à la précarité, à l'intensification du travail, à sa flexibilisation, aux multiples atteintes au droit du travail s'ajoute l'impasse écologique à cause d'un modèle de développement axé sur la croissance économique perpétuelle. Repenser en même temps le travail, ses finalités, sa division, dans le cadre de rapports sociaux moins aliénants, et les finalités de la production, sa répartition, au sein d'une démarche respectueuse des conditions de reproduction de la vie et des écosystèmes sur le très long terme, est donc l'objectif d'une démarche sociale et écologique. Objectif qui ne peut être raisonnablement atteint si l'on ne remet pas en cause la réponse traditionnelle apportée à la question posée par la pauvreté : produire toujours plus de marchandises.

Il est vrai que si la pauvreté est définie en termes absolus, cette réponse est la seule possible, mais la solution est renvoyée à l'infini. Si, au contraire, la pauvreté est définie en termes relatifs, c'est la réduction des inégalités qui en conditionne la disparition. Quelle option retenir ? Nous retiendrons ici la seconde hypothèse parce que la pauvreté ne peut être considérée comme naturelle mais comme l'expression d'un rapport social.

La croyance en la nécessité de l'abondance soit renvoie à un naturalisme dont la conséquence est de placer l'efficacité économique au-dessus de la justice sociale – et l'on reconnaît la doctrine libérale –, soit résulte d'un déterminisme économique qui fait dépendre « le règne de la liberté de la fin de la nécessité », comme le dit la tradition marxiste. Dans les deux cas, la quête perpétuelle de l'abondance risque fort de compromettre le respect du principe de « responsabilité » énoncé par Hans Jonas<sup>1</sup>.

Nous en tirons la conséquence suivante : la question de la soutenabilité sociale et écologique doit être résolue par une approche nouvelle, celle de la répartition des revenus, des ressources et du travail. En particulier, nous essayons d'approfondir l'idée selon laquelle la dégradation de la situation de l'emploi, marquée par un chômage élevé et une précarisation du salariat, a sa principale origine dans les formes revêtues par l'accumulation du capital. Pour la période contemporaine, le chômage est dû essentiellement à un partage des gains de productivité à l'avantage du capital et au désavantage du travail, dans un contexte de croissance ralentie au sein des pays capitalistes développés<sup>2</sup>. Cette dégradation étant facilitée par les modifications institutionnelles concernant la gestion de la force de travail, au travers de ce qu'il est convenu d'appeler « le marché du travail ».

Sur le plan international, malgré des controverses méthodologiques pour les mesurer, il semble que les inégalités ne se réduisent pas entre les plus pauvres et les plus riches de la

---

<sup>1</sup> . Jonas H., *Le principe responsabilité, Une éthique pour la civilisation technologique*, 1979, éd. fr. Paris, Ed. du Cerf, 1990.

<sup>2</sup> . Harribey J.M., *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; Garrouste L., Husson M., Jacquin C., Wilno H., *Supprimer les licenciements*, Paris, Syllepse, 2006 ; Husson M. (dir.), *Travail jetable, salariés flexibles, Fausses questions et vrais enjeux de la lutte contre le chômage*, Paris, La Découverte, 2006 ; Garrouste L., Grelot D., Granier K. (coord.), *Pour en finir avec la précarité*, Paris, Syllepse, Fondation Copernic, 2007.

planète. Année après année, les données du PNUD<sup>3</sup> font état de leur persistance. Si l'on intègre la dimension écologique, cela constitue un facteur supplémentaire d'insoutenabilité, dont les plus riches sont directement responsables<sup>4</sup>.

Le présent texte se propose d'une part de refonder une légitimité de l'égalité économique, et d'autre part de construire un modèle de réduction des inégalités de revenus.

## 1. Éléments pour refonder une légitimité de l'égalité économique

Nous posons ici quelques jalons concernant les débats sur la justice sociale et les approches théoriques des inégalités.

### 1.1. En quête d'une théorie de la justice sociale<sup>5</sup>

Poser la question de la justice renvoie à première vue hors d'une problématique économique orientée vers la recherche d'efficacité. Car il s'agit d'une démarche avant tout politique et philosophique. Pourtant, nombre de penseurs se sont efforcés avec plus ou moins de bonheur de montrer que la recherche de l'efficacité en termes d'affectation des ressources et la répartition de celles-ci étaient étroitement liées, l'une influençant l'autre et réciproquement.

Tant que les sociétés furent organisées selon un principe hiérarchique rattaché aux fonctions religieuses « parce que la religion est la forme que prend l'universel dans ces sociétés »<sup>6</sup>, la recherche de l'égalité n'avait pas de sens car la justice sociale s'identifiait au respect de l'ordre naturel de l'univers voulu par Dieu, à l'intérieur duquel tout le monde avait sa place<sup>7</sup>. Avec la sortie du temps du religieux qui, selon l'expression de Max Weber, marque le *désenchantement du monde*, débute l'ère de la modernité. Celle-ci consacre l'émancipation de l'individu par rapport au social et celle du social par rapport au sacré. Le libéralisme fut d'abord la philosophie politique théorisant cette émancipation. Il fut ensuite, sous l'impulsion décisive d'Adam Smith, l'idéologie économique cherchant à fonder un lien social stable sur l'échange marchand dans une société privée de sacré dont la seule réminiscence de toute-puissance était la main invisible. L'acte de naissance de l'individu est un certificat de liberté : la liberté devint la valeur suprême par rapport à laquelle l'égalité fut subordonnée.

C'est sur cette fondation que s'est bâtie pendant deux siècles la théorie économique néo-classique de l'équilibre général affirmant que, sous l'hypothèse de classement des préférences personnelles, des prix de marché allaient se former, garantissant une situation optimale pour tous qui recueillerait dès lors un assentiment unanime permettant de conclure le contrat social le plus solide possible. Puisque la théorie néo-classique croit démontrer ainsi que l'optimum est synonyme d'efficacité, elle n'a pas à s'intéresser à l'éthique, à la philosophie politique,

<sup>3</sup> . PNUD, *Un partenariat mondial pour le développement*, Rapport 2006.

<sup>4</sup> . Kempf H., *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil, 2007.

<sup>5</sup> . Ce paragraphe reprend un texte inédit figurant sur <http://harribey.u-bordeaux4.fr/cours/justice.pdf>. Des résumés ont été publiés dans Attac (Gadrey J. dir.), *Pauvreté et inégalités, Ces créatures du néolibéralisme*, Paris, Mille et une nuits, 2006, et dans Attac (Harribey J.M. dir.), *Le Petit Alter, Dictionnaire altermondialiste*, Paris, Mille et une nuits, 2006.

<sup>6</sup> . Dumont L., *Homo hierarchicus, Essai sur le système des castes*, (Appendice A, Caste, racisme et "stratification"). Paris, Gallimard, 1967, p. 318. Dumont précise au même endroit que « la hiérarchie, dans le sens où nous prenons le mot ici, en accord avec son étymologie, ne s'attache jamais au pouvoir comme tel, mais toujours aux fonctions religieuses ».

<sup>7</sup> . Gauchet M., *Le désenchantement du monde, Une histoire politique de la religion*. Paris, Gallimard, 1985.

elle n'a pas à se préoccuper de justice sociale, celle-ci étant obtenue par surcroît grâce à l'affectation optimale des ressources. Autrement dit, l'économiste s'occupe d'affectation mais pas de répartition. C'était le point de vue de Vilfredo Pareto et plus tard de Frédéric Hayek<sup>8</sup> pour qui une société *juste* n'a pas de sens : une société est seulement plus ou moins optimale.

Les inégalités observées dans la société peuvent-elles être expliquées par les mérites de chacun, le riche et puissant étant récompensé de son travail et de son immense talent, le pauvre et faible étant sanctionné pour sa paresse et son maigre talent ? Certains néo-libéraux le pensent très certainement, à l'instar de Robert Nozick (1974) pour qui la situation de chacun dépend seulement de ses choix dès lors que la liberté est assurée. Si cette position était assumée jusqu'au bout elle devrait conduire logiquement à supprimer tout héritage de façon à éliminer toute influence de l'environnement social et familial. Or, les partisans d'une telle révolution ne sont pas légion dans la famille libérale, toutes tendances confondues. Hayek, l'un des plus grands penseurs libéraux du XX<sup>e</sup> siècle, posait le problème autrement : les actions des uns et des autres procurent-elles un mieux-être pour la société prise dans son ensemble ou non ? D'après lui, la réponse ne peut être donnée que par le marché qui détermine la « juste » valeur attribuable à chacun en fonction de son mérite. A la lumière de l'expérience quotidienne qui montre l'étendue des inégalités, on comprend que ces thèses ne peuvent ni en rendre compte ni les légitimer. Aussi, cet intégrisme libéral fait-il finalement peu recette au sein même de la philosophie politique libérale.

Déjà, les philosophes de l'Antiquité avaient inauguré une conception de la justice fondée sur le mérite, quoiqu'Aristote précise qu'« on ne s'accorde pas communément sur la nature de ce mérite »<sup>9</sup>. Chez Platon comme chez Aristote, on trouve cette idée qui sera systématisée par John Rawls<sup>10</sup> selon laquelle, si les règles sont justes et connues de tous car définies clairement, il ne peut y avoir de tensions sociales. Pour Platon, les individus étant inégaux, il faut organiser leur sélection pour constituer les classes supérieures, la justice consistant à faire coïncider les aptitudes et les positions. Aristote distingue deux domaines où doit s'exercer la justice : la distribution des honneurs et des richesses (la justice distributive qui donne à chacun selon ses titres) et le domaine des contrats (la justice commutative qui assure l'égalité des prestations). Dans le premier cas, comme les individus sont inégaux, la justice consiste à donner à chacun selon son mérite. Ce n'est donc pas l'égalité et Aristote esquisse une distinction entre justice et équité. La définition du mérite varie selon les systèmes politiques : il rejette l'oligarchie où le critère est la richesse ou la naissance ; mais il accepte la démocratie où le critère est la liberté, ainsi que l'aristocratie où le critère est la vertu. La justice distributive est donc relative et non absolue. Dans le second cas, chacun doit donner autant qu'il reçoit : « Il faut que l'architecte reçoive du cordonnier le travail de celui-ci, et qu'il lui donne en échange le sien. »<sup>11</sup> Mais Aristote, constatant que la qualité du travail pouvait intervenir, cherche une commune mesure dans le besoin et s'égare (sans doute faut-il y voir une anticipation de l'erreur ultérieure des économistes néo-classiques voulant fonder la valeur d'échange sur une utilité ou une intensité du besoin non mesurables).

Au Moyen-Age, Thomas d'Aquin tente sans succès de concilier la philosophie d'Aristote et la morale chrétienne. Il reprend la distinction entre justice distributive et justice commutative. Mais là où Aristote autorisait ou interdisait au nom de la raison pour définir un ordre social qualifié de naturel, Thomas d'Aquin autorise ou interdit au nom de la conscience.

---

<sup>8</sup> . Hayek F., *La route de la servitude*, 1944, Paris, PUF, 1985 ; *Droit, législation et liberté*, 3 volumes, 1973, 1976, 1979, Paris, PUF, 1980, 1981, 1983.

<sup>9</sup> . Aristote, *Ethique de Nicomaque*, Paris, GF-Flammarion, 1992, V, 3, p. 142.

<sup>10</sup> . Rawls J., *Théorie de la justice*, 1971, Paris, Seuil, 1987.

<sup>11</sup> . Aristote, *Ethique de Nicomaque*, *op. cit.*, V, 5, p. 147.

Il ne nie pas l'existence des choses naturelles, mais les subordonne au surnaturel. La fin de l'homme n'est pas le bonheur terrestre mais la contemplation de Dieu dans la vie future. La raison est soumise à la foi. Point donc besoin de science politique puisque tout est rangé derrière la théologie. Thomas d'Aquin fait siens les arguments en faveur de la propriété privée (plus grande est l'attention portée aux biens, meilleur est l'ordre dans la gestion et la paix est mieux garantie). Il écarte l'idée d'usage collectif des fruits de la propriété pour s'en remettre à la générosité à l'égard des nécessiteux, comme une nécessité morale et non comme le résultat du fonctionnement des institutions sociales. C'est ce que l'on retrouvera ultérieurement dans les encycliques du catholicisme social (*Rerum novarum*, 1891 ; *Quadragesimo Anno*, 1931 ; *Mater et magistra*, 1961) qui préconisent un devoir de charité et non de justice et où le droit de propriété y est défini comme un droit naturel. Thomas d'Aquin disserte sur le juste prix (dans le sens de justice et non de justesse) mais sans en définir les bases. Le commerce de l'argent est condamné vivement car le temps n'appartient qu'à Dieu. Le prêt à intérêt est proscrit comme un enrichissement sans cause, sinon l'activité de celui qui a utilisé le prêt, bien que sa pratique se répande et que même l'Eglise y ait recours. Mais il y a de telles concessions faites à l'intérêt qu'elles ruinent toute prétention théorique : ainsi, le prêteur a-t-il droit à un dédommagement ! Le commerce, l'intérêt sont blâmables sauf si leurs auteurs sont animés de bonnes intentions.

L'économie médiévale reposait sur un fragile équilibre entre campagnes et villes. Les deux sphères échangeaient leurs surplus. Mais le développement des villes était limité par la faiblesse des surplus agricoles et par l'insuffisance de main d'œuvre, compte tenu des contraintes féodales. De plus, le système des corporations, élément pourtant de garantie de cet équilibre, jouait un rôle de frein en limitant l'accès aux villes et l'accès des artisans au rang de maîtres, c'est-à-dire de capitalistes potentiels. Il n'est pas étonnant que Thomas d'Aquin ait contribué par ses réticences devant la chrématistique à conforter cet équilibre. Equilibre qui fut rompu progressivement au fur et à mesure de l'essor du capitalisme marchand puis industriel qui bouleversa les systèmes de représentations traditionnels.

La pensée libérale sur la justice a connu une profonde évolution depuis deux siècles. A l'origine, l'utilitarisme de Jeremy Bentham (1780), de John Stuart Mill (1861) et d'Henry Sidgwick (1874) se fixe pour objectif la maximisation du bien-être collectif qui n'exclut pas certaines inégalités si elles sont efficaces, c'est-à-dire si elles permettent d'élever le niveau d'ensemble. Ces thèmes seront repris plus tard, soit pour les approfondir avec John Harsanyi (1955), soit pour tenter de s'en démarquer avec Rawls. Ce dernier va renouveler de fond en comble la réflexion libérale et impulser un débat de philosophie politique considérable pendant le dernier quart du XX<sup>ème</sup> siècle, principalement dans le monde anglo-saxon. En effet, pour lui, il n'est plus question de se contenter de la croyance vulgaire selon laquelle on n'a pas à se préoccuper de justice sociale puisque le marché est censé conduire spontanément à l'optimum social au sens de Pareto. Conservant de l'héritage de la philosophie politique libérale le respect de la liberté individuelle et la notion de contrat social qu'on trouve chez Kant, Locke et Rousseau, il énonce et hiérarchise les principes qui permettraient à la société d'être juste. Le premier, appelé « principe de liberté », est celui qui assure la liberté égale pour tous. Le second appelé « principe de différence » garantit l'égalité des chances et n'admet que les inégalités susceptibles de profiter aux plus démunis selon le mécanisme du *maximin* (maximisation de la position la plus faible). L'égalité fondamentale pour Rawls est l'accès aux « biens sociaux premiers »<sup>12</sup> assurant les « bases du respect de soi-même » (avant tout, les libertés, droits et pouvoirs). La condition pour que les individus acceptent ces principes est qu'ils soient placés dans une situation les conduisant à l'impartialité : les

---

<sup>12</sup>. Rawls J. *Théorie de la justice*, op. cit., p. 121-125.

principes sont adoptés sous un « voile d'ignorance » de leur condition personnelle. Pour définir sa notion de justice, Rawls substitue la notion d'équité à celle d'égalité.

Pour Rawls, le système politique démocratique est le seul stable car il ne se satisfait d'aucune donnée arbitraire, qu'elle provienne de dotations naturelles ou du hasard de la naissance dans tel ou tel milieu social. Ce système est le seul à se saisir des différences initiales pour les mettre au service de tous. Alors que l'utilitarisme ne voit que des individus isolés, n'étant pas convenus entre eux de règles, pouvant modifier leurs choix dès qu'ils sont en possession de nouvelles informations, la conception rawlsienne prévoit un contrat que la levée du voile d'ignorance ne rompt pas parce que seule la raison a poussé les individus à le conclure. Dans le premier cas, le plus mal placé dans la société sera tôt ou tard sacrifié. Dans le second cas, Rawls veut prouver qu'il reste membre à part entière de la collectivité.

A partir de la théorie de Rawls, plusieurs prolongements vont être tentés. Le premier par Nozick dans une optique libertarienne insiste sur la procédure qui, si elle est juste, garantit des résultats justes. Le second par Amartya Sen<sup>13</sup> qui refuse le dilemme justice de la procédure ou justice des résultats. Sen définit la justice, et par suite le développement, comme la capacité (*capability* en anglais, traduit souvent par *capabilité*) à transformer les moyens dont disposent les individus en résultats conformes à leurs attentes : il ne suffit pas de penser en termes d'utilité des biens, des ressources, mais il faut penser en termes de capacités à les mettre en œuvre. Par cette notion de capacité, Sen relie la réduction de la pauvreté et des inégalités à la liberté comme moyen du développement et comme finalité de celui-ci pour aider l'individu à se réaliser comme citoyen, dépassant ainsi l'approche de la pauvreté en termes de revenus et une vision purement instrumentale de la liberté. La liberté d'accès au marché (celui-ci ne pouvant fonctionner sans être entouré d'institutions) reste essentielle, mais elle n'est rien si elle n'est pas accompagnée de véritables droits. Aussi Sen définit une pluralité d'espaces de libertés à l'intérieur desquels l'égalité doit être pensée : la lutte contre les inégalités doit privilégier l'espace des capacités.

Malgré le renouveau incontestable de la philosophie politique libérale apporté par la théorie de la justice de Rawls et le débat qui s'en est suivi, des critiques très fortes ont été portées à son encontre.

Une première série de critiques a été synthétisée par Jean-Pierre Dupuy<sup>14</sup>. Le principe rawlsien de différence signifie qu'une société juste ne nie pas l'existence de l'arbitraire de la loterie naturelle et de l'héritage social qui attribue initialement des dons, talents, dispositions, capacités intrinsèques différents aux individus, mais elle refuse de laisser cet arbitraire gouverner le devenir de ces derniers. La stabilité de l'édifice social juste tient à la possibilité de maintenir les institutions qui permettent cette justice. La conséquence selon Rawls est que nul ne prétendre *mériter moralement* de récompense pour l'utilisation productive des dons qui résultent de l'arbitraire. Si les capacités productives des uns sont mieux rémunérées que celles des autres, c'est uniquement parce que les meilleurs ont des attentes légitimes qui ne découlent pas de leur vertu mais sont commandées par l'efficacité et la justice.

Toute la construction théorique de Rawls s'effondrerait si l'on arrivait à montrer que les inégalités tolérables au sens de l'auteur ne peuvent que susciter inévitablement l'envie de ceux qui sont en position défavorisée par rapport à ceux qui sont en meilleure position. Si cette envie est compréhensible et admissible, « excusable »<sup>15</sup> dit Rawls, lorsqu'elle jaillit

<sup>13</sup> . Sen A.K., *Ethique et économie*, 1987, Paris, PUF, 1993 ; *Un nouveau modèle économique : développement, justice liberté*, 1999, Paris, O. Jacob, 2000 ; *L'économie est une science morale*, Paris, La Découverte, 2003.

<sup>14</sup> . Dupuy J.P., *Le sacrifice et l'envie, Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris, Calmann-Lévy, 1992 ; « Les béances d'une philosophie du raisonnable », *Revue de philosophie économique*, « Autour de Rawls », n° 7, juin 2003, p. 33-59.

<sup>15</sup> . Rawls J., *Théorie de la justice*, *op. cit.*, p. 348-353.

d'une révolte contre l'injustice, la société ne court-elle pas le risque de la voir s'amplifier au point de menacer la stabilité, c'est-à-dire la pérennité des conditions de la justice?

Or, le point faible de l'argumentation de Rawls est de sous-estimer la propension des sociétés modernes à déclencher des réactions d'envie en chaîne non maîtrisables. Selon l'anthropologue américain George M. Foster, les sociétés traditionnelles réussissaient à se protéger des ravages de l'envie grâce à des représentations culturelles par lesquelles les défavorisés attribuaient leur faiblesse à une cause extérieure à eux-mêmes, les mettant à l'abri d'un sentiment de dévalorisation personnelle. Dans les sociétés modernes libérales où le savoir se répand au détriment des représentations traditionnelles, où les valeurs ne peuvent trouver leur source que dans la sphère individuelle, il n'y a plus d'échappatoire, aucune cause extérieure ne peut être invoquée : la condition des individus ne peut que refléter leur valeur personnelle. Dès lors, frustrations et pertes de confiance en soi ne peuvent que favoriser le développement de l'envie. En effet, si un individu ne peut imputer sa triste condition qu'à lui-même, c'est-à-dire à l'arbitraire du hasard de sa naissance, deux solutions s'offrent à lui : ou bien il culpabilise et parfois même considère que son sort n'est qu'une juste sanction de son faible mérite, ou bien il développe une envie rageuse ; dans le premier cas, l'ordre social ne sera sans doute pas perturbé mais on imagine l'ampleur des inégalités sociales qui peut être ainsi facilement justifiée ; dans le second cas, l'accord sur les principes de justice peut être remis en cause. Alors que Rawls s'efforçait d'évacuer l'arbitraire, celui-ci fait son retour et rend la société inspirée de ses principes profondément et éternellement instable.

Est-ce le principe utilitariste de l'efficacité qui fait entrer dans une logique du sacrifice ou bien est-ce tout simplement la raison? En effet, quel être raisonnable pourrait s'opposer à une transformation sociale si celle-ci ne dégrade la situation de personne et améliore celle d'au moins un ? Quelle philosophie politique contredirait ce principe ? Mais on voit immédiatement la perversité morale de cette rationalité : si tous les membres du petit navire qui n'avait jamais navigué sont condamnés à mourir de faim, la raison exige que le plus jeune matelot (puisque le sort tombe sur lui !) soit mangé, sinon tous mourront. Si la survie de l'humanité commande qu'on torture un enfant, alors cette humanité mérite-t-elle de porter le nom d'humanité ? Existerait-il donc un principe moral supérieur à la raison qui ferait refuser la décision prise au nom de celle-ci, ou bien, comme tente de le prouver Rawls, les principes éthiques sont-ils fondamentalement raisonnables, plus raisonnables que les principes utilitaristes ?

A l'encontre de la plupart des interprétations, Dupuy avance la thèse que la logique sacrificielle est inscrite autant dans les principes de la justice de Rawls que dans le principe utilitariste de l'efficacité et qu'il est donc mal venu de critiquer l'utilitarisme sur cette base-là. Ainsi, lorsqu'est en balance la vie (première des libertés) de tous et celle d'un, la logique sacrificielle s'impose sans que l'on puisse discerner en elle ce qui relève de l'utilitarisme le plus vulgaire et de la justice rawlsienne la plus sophistiquée.

Dupuy estime que Rawls cherche une mauvaise querelle aux utilitaristes. Sa conclusion est d'ordre méthodologique. Le sacrifice est exclu de la société juste rawlsienne simplement en éliminant le champ d'application du sacrifice : « ce que la théorie exclut de son champ est de fait constitutif de la théorie, et en fait partie intégrante »<sup>16</sup>. Le problème est donc supposé résolu : on pourrait dire que Rawls exclut l'exclusion parce que dans les situations sacrificielles, celles justement qui font problème, ses principes de justice rétablissent la prédominance de la raison sacrificielle sur la raison anti-sacrificielle alors qu'ils prétendaient fonder la hiérarchie inverse. Dupuy conclut que le principe de différence condamne la théorie de Rawls à rester dans une logique sacrificielle et que l'envie mine les sociétés modernes et empêche la stabilité du contrat social noué sous voile d'ignorance.

---

<sup>16</sup>. Dupuy J.P., *Le sacrifice et l'envie*, op. cit., p. 160.

Le philosophe américain Michael Walzer a reproché à Rawls d'avoir commis un exercice intellectuel autour de la fiction du voile d'ignorance, « une conversation menée dans un vaisseau spatial »<sup>17</sup> sur une question de procédure, alors qu'il s'agit de résoudre des problèmes concrets de répartition des biens sociaux premiers qui est fortement influencée par les représentations que s'en font les membres de la société. L'apport de Walzer consiste à distinguer les différents ordres ou « sphères » à l'intérieur desquelles doit régner une règle juste, spécifique à chaque sphère, sans que la hiérarchie établie à l'intérieur de l'une puisse servir à asseoir une domination dans une ou plusieurs autres. Ainsi, si un individu a été élu à une fonction politique, cela ne lui confère aucun droit à des avantages économiques, à être soigné dans les meilleurs hôpitaux ou à faire instruire ses enfants dans les meilleures écoles et universités. Selon Walzer, à chaque sphère correspondent une légitimité particulière et un système de distribution des biens, que ces biens soient sociaux ou simplement utiles selon la terminologie de Rawls : ni le marché, ni le mérite, ni le besoin ne peuvent pour Walzer prétendre à l'universalité ; c'est ce qu'il appelle « l'égalité complexe »<sup>18</sup>.

La conclusion politique que Walzer en tire est qu'il faut borner le marché pour éviter sa domination sur les autres processus de répartition. Par exemple, il propose de limiter les échanges marchands sur des biens ou services comme la santé parce qu'ils sont estimés indispensables à tous les membres de la société. On s'éloigne donc un peu plus d'un ordre social qui serait *naturellement* gouverné par l'ordre marchand fondé sur la signature d'une multitude de contrats privés hors de toute régulation et construction sociales. Cet auteur prend donc ses distances à la fois avec l'universalisme libéral abstrait et avec un relativisme justifiant l'ordre établi dans une communauté donnée. Toutefois, il retient de ce dernier l'idée que la justice est toujours relative aux représentations, aux valeurs partagées au sein d'une communauté en un lieu et un moment donnés.

On pourrait s'étonner que la discussion sur la justice ait été principalement animée à l'intérieur et de l'intérieur du camp libéral anglo-saxon, sans que les postures de philosophie politique antagoniques au libéralisme en aient été véritablement partie prenante, du moins dans la dernière période. C'est que l'échec de la tentative de construction du socialisme au XX<sup>e</sup> siècle avait largement disqualifié le marxisme orthodoxe dans la mesure où celui-ci n'avait pas su éviter, voire avait légitimé, le sacrifice des libertés à une hypothétique égalité jamais atteinte dans les faits. Néanmoins, on peut trouver au sein d'un courant marxiste contemporain débarrassé de l'hypothèque stalinienne une réhabilitation d'un projet collectif de réduction des inégalités au nom d'un nouvel impératif de type kantien.

Tout d'abord, puisque les seules inégalités des positions initiales qui sont admises par Rawls sont celles qui permettent d'améliorer la situation absolue des plus démunis, sa théorie accorde la priorité aux positions absolues des individus par rapport à leurs positions relatives. Autrement dit, on peut imaginer une situation où un individu A jouit d'un niveau de vie matériel supérieur à un autre individu B pour des raisons qui tiennent par exemple à des capacités productives différentes. Si ces inégalités efficaces permettent à la collectivité de faire croître la production de telle sorte que le niveau de B augmente de 10% et celui de A de 20%, le principe de différence rawlsien est respecté, mais la position relative de B par rapport à A s'est dégradée. La conscience de sa position *relative* n'est-elle pas *ressentie* par B comme une détérioration *absolue* de son statut social ? A trop considérer les positions absolues sans se préoccuper des positions relatives, on perd de vue que les individus se situent les uns par rapport aux autres selon des critères symboliques au moins autant que matériels. Evacuer les positions relatives de l'analyse est une autre manière de chasser l'envie qui est la bête noire

<sup>17</sup>. Walzer M., *Traité sur la tolérance*, 1997, Paris, Gallimard, 1998., p. 13.

<sup>18</sup>. Walzer M., *Sphères de justice, Une défense du pluralisme et de l'égalité*, 1983, Paris, Seuil, 1997.



des théoriciens de la justice. Or, si l'envie réapparaît ou s'amplifie, de l'avis de Rawls lui-même, les bases de l'accord instituant les principes de justice d'une société, reconnus comme tels par tous ses membres, peuvent être remises en cause. On pourrait objecter avec Rawls que la position originelle est là pour précisément éviter que les conditions du respect de soi-même ne soient pas respectées. Mais, d'une part, on a vu précédemment combien il était périlleux de poser au départ du raisonnement ce qu'il s'agissait de démontrer, de partir d'une société juste pour construire une société juste ; d'autre part, la dynamique sociale n'a-t-elle pas pour conséquence de défaire et de refaire constamment les termes du contrat social ?

La priorité donnée aux positions absolues par rapport aux positions relatives des individus n'est-elle pas alors une entrave à ce que les principes de justice soient un impératif catégorique ? Jacques Bidet<sup>19</sup> se demande si la facilité avec laquelle la théorie de la justice de Rawls a été assimilée, voire récupérée, par la branche la plus contestable du libéralisme, à savoir la théorie économique néo-classique, et par la social-démocratie devenue social-libérale, ne tiendrait pas au fait que Rawls a une conception du contrat social, et de la coopération qui doit en résulter, purement individualiste. Rawls écarte toute idée de régulation collective autre que celle que doit assurer l'ordre marchand efficace. Quelle place peut-il y avoir pour la pensée d'un projet collectif, demande Bidet ? Il résulte de cette carence que Rawls propose une théorie de la société juste mais pas une théorie pour *être juste* dans une société qui est encore injuste. Bidet pousse la critique jusqu'à accuser Rawls d'avoir effectué une régression par rapport à Kant<sup>20</sup> : « Le principe de justice appelle certes le concept de société juste. Mais, en tant qu'impératif, il est une règle immédiate de l'action. Il s'énonce donc ainsi : "abolissons toute inégalité qui n'est pas à l'avantage de ceux qui ont moins". Il faut pourtant souligner qu'il n'est pas un principe d'action en vue de l'instauration programmée d'une société idéale. Il s'énonce dans le temps d'acteurs concrets et dans l'horizon de leur vie. »<sup>21</sup>

Le fait que les mouvements politiques s'étant réclamés du marxisme aient échoué au XX<sup>e</sup> siècle à promouvoir une démocratie socialiste ne suffit pas à expliquer le relatif éloignement de ce courant du débat contemporain sur la justice. Il convient peut-être de revenir sur l'œuvre de Marx elle-même car le matérialisme historique est largement une thèse sur la nécessité de l'histoire : le socialisme et le communisme succéderont au capitalisme, non pas tant parce qu'ils seront moralement supérieurs au capitalisme et socialement plus justes, mais parce qu'ils s'imposeront rationnellement face aux contradictions du capital et à l'incapacité de celui-ci à satisfaire les besoins humains. Toutefois, cette nécessité est-elle, dans l'esprit même de Marx, indépendante de jugements normatifs et donc d'une certaine conception de la justice qui refuse l'exploitation, l'aliénation et toute forme de domination ? Il y aurait là sans doute matière pour donner corps à l'idée que l'émancipation « sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes »<sup>22</sup>.

Pour conclure ce rapide inventaire non exhaustif des théories de la justice<sup>23</sup>, on peut dire que la construction d'une société juste est – ou sera – une œuvre politique, c'est-à-dire ni laissée à l'arbitraire du marché, ni entraînée par un déterminisme historique quelconque, mais le résultat de l'action collective inséparable d'un idéal démocratique. Comme les inégalités

<sup>19</sup>. Bidet J., *John Rawls et la théorie de la justice*, Paris, PUF., Actuel Marx Confrontation, 1995.

<sup>20</sup>. « Agis uniquement d'après la maxime qui fait que tu peux vouloir en même temps qu'elle devienne une loi universelle. (...) Agis comme si la maxime de ton action devait être érigée en loi universelle de la nature. » Kant E., *Fondements de la métaphysique des mœurs*. 1785, Paris, Delagrave, 1924, p. 136-137.

<sup>21</sup>. Bidet J., *John Rawls et la théorie de la justice*, op. cit., p. 130-135.

<sup>22</sup>. Marx K., *Statuts de l'Association internationale des travailleurs*, 1864, *Œuvres*, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 1, 1965, p. 469.

<sup>23</sup>. Arnsperger C., Van Parijs P., *Étique économique et sociale*, Paris, La Découverte, Repères, 2000.

traduisent les contradictions sociales, les luttes sociales, tant les luttes de classes au sens habituel de l'expression que les luttes pour les droits (paix, liberté, droits sociaux, égalité hommes-femmes, droits écologiques, etc.), sont seules en mesure de travailler à leur dépassement. La mondialisation capitaliste ayant fait éclater les frontières entre les économies, les cultures, les systèmes politiques et les droits, la justice sociale ne peut désormais être entendue que comme une aspiration universelle dans l'instant et dans le temps : c'est peut-être l'un des aspects les plus prometteurs apportés par la préoccupation écologique qui unifie l'intérêt des générations présentes et celui des générations futures ; réciproquement, quel crédit pourrait-on accorder au souci du futur s'il ne se matérialisait pas dans l'action politique pour améliorer la justice sociale ici et maintenant ?

Sur le plan de la théorie économique, il devrait être admis que l'économie est politique. Mais il y aura autant à faire pour faire accepter cette idée que pour réduire les inégalités. D'ailleurs, peut-être est-ce la même chose...

## 1.2. Les théories économiques et les inégalités de revenus<sup>24</sup>

La théorie économique libérale néo-classique affirme que, dans une économie concurrentielle, les rémunérations des individus correspondent à leur productivité qui décroît au fur et à mesure que l'emploi augmente. Plus précisément, la rémunération d'un salarié quelconque est égale, dit-elle, à la productivité marginale, parce qu'en deçà l'employeur aurait intérêt à continuer d'embaucher et qu'au-delà il n'y aurait plus intérêt.

Le raisonnement est généralisé à tout travailleur, même non salarié, et au détenteur de capital qui perçoit un dividende ou un intérêt égal à la « productivité » marginale du capital.

Cette théorie est pain bénit pour ceux qui perçoivent des revenus faramineux puisque d'après elle chacun reçoit son dû, en fonction de son apport à la production. Mais peut-on prouver que les écarts de 1 à 400 ou plus entre les salaires de base et les rémunérations des grands dirigeants d'entreprise<sup>25</sup> correspondent à des écarts de productivité équivalents ? D'ailleurs, aucun économiste libéral n'adhère vraiment à cette fable.

Il existe une variante de la fable précédente qui n'est pas plus crédible. Les services rendus par les individus qui sont bien rémunérés seraient plus utiles que ceux rendus par les individus au bas de l'échelle. L'ingénieur serait plus utile que le technicien, le technicien plus que l'ouvrier, l'ouvrier plus que le manœuvre. A quelle aune peut-on mesurer l'utilité d'un médecin, d'un ingénieur, d'un enseignant, d'un ouvrier, d'un éboueur ou d'un plombier ? La question n'a aucun sens. Dans une société où il faut absolument ramasser les ordures et soigner la population, l'éboueur et le médecin sont aussi utiles l'un que l'autre. Et, de plus, sans éboueur, le médecin ne servirait à rien car toute la population mourrait de la peste ou du choléra. Sans la femme de ménage qui aseptise le bloc opératoire, le chirurgien ne pourrait opérer. Dire cela ne signifie pas mésestimer le travail expert, c'est réhabiliter le travail d'exécution.

Une conclusion peut déjà être tirée : aucune productivité particulière n'est imputable à tel ou tel travailleur. Chacun est membre d'un collectif dont la résultante de l'activité est une œuvre collective. Enlevez un élément de ce « travailleur collectif »<sup>26</sup>, et c'est l'ensemble de la production qui en pâtit.

<sup>24</sup> . Ce paragraphe est une version remaniée d'un chapitre de Harribey J.M., *La démence sénile du capital, Fragments d'économie critique*, Bègles, Ed. du Passant, 2<sup>e</sup> éd., 2004.

<sup>25</sup> . Bernard Arnault, PDG de LVMH, a perçu 4,06 millions d'euros de revenus en 2006 (*Les Echos*, 24 avril 2007).

<sup>26</sup> . Marx K., *Le Capital, Livre I*, 1867, Paris, Gallimard, La Pléiade, tome 1, 1965, p. 890.

Une fable chasse l'autre. La théorie dominante devient subtile : les individus perçoivent des revenus au prorata de l'investissement en formation qu'ils ont réalisé quand ils étaient jeunes, après s'être livrés à une comparaison entre le coût d'une année d'études supplémentaire et le gain additionnel que celle-ci leur rapportera, une fois dans la vie active. Plusieurs économistes contemporains, notamment Jacob Mincer, Gary Becker et Theodore Schultz<sup>27</sup>, ont été honorés académiquement pour avoir forgé cette théorie dite du « capital humain ». Encore une fois, les écarts de revenus sont renvoyés à la responsabilité de chaque individu, maître de ses décisions et rationnel en diable quand il procède au calcul savant ci-dessus. L'éducation est considérée comme un choix privé, dégagé de toute détermination sociale, et comme un instrument, jamais comme une finalité. Si c'est un capital, il ne peut être accumulé que dans une perspective de rentabilité, comme tout capital. Si les travailleurs sont définis comme les détenteurs de ce type de capital instrumentalisé, ce sont des sortes de capitalistes qui attendent comme les autres leur « retour sur investissement ». Et le tour est joué : le travail a disparu pour laisser la place à du « capital humain ».

Pas un instant, les économistes libéraux ne considèrent que les dépenses d'éducation sont en très grande majorité prises en charge par la société et que ceux qui en bénéficient n'ont rien à récupérer<sup>28</sup>.

La fable du « capital humain » a également sa variante. Curieusement, on la trouve dans une tradition marxiste dont on peut se demander si elle est conforme à la pensée de Marx. Les salaires inégaux correspondraient aux différences de coût de reproduction de la force de travail. Plus la force de travail a emmagasiné de formation, plus sa valeur serait grande. Les inégalités de salaires, voire celles de tous les revenus, seraient alors justifiées. D'autant plus que des travailleurs bien formés produiraient plus de valeur que des travailleurs non formés.

Personne ne conteste l'idée qu'un travailleur qualifié est plus efficace que quelqu'un qui ne l'est pas. De la même façon, il vaut mieux qu'un travailleur ait entre les mains un bon outil qu'un mauvais. Mais justement, il faut appliquer le même raisonnement dans les deux cas. Lorsqu'un équipement dernier cri est mis en œuvre, on produit davantage d'unités de marchandises (c'est-à-dire de valeurs d'usage ou encore de richesses). La valeur (d'échange) de l'équipement est alors amortie sur un plus grand nombre d'unités et le coût de production unitaire diminue. Par suite, la valeur (d'échange) de chaque marchandise produite diminue aussi. De la même façon, lorsqu'un travailleur mobilise ses connaissances accumulées, il devient plus productif de valeurs d'usage. Mais l'augmentation de sa productivité se traduit par la diminution de la valeur unitaire créée ! Le fait que les secteurs très capitalistiques soient en capacité de capter plus de valeur qu'ils n'en créent par le biais de prix de production plus avantageux doit être renvoyé à l'application de la loi de la valeur exprimant l'exigence d'une rémunération moyenne pour le capital<sup>29</sup>.

C'est toujours ce refus de distinguer production de valeurs d'usage et production de valeur d'échange qui crée la confusion dans les esprits. Une heure de travail qualifié produit davantage de richesse qu'une heure de travail non qualifié mais pas davantage de valeur. Rendons hommage à Ricardo qui écrivit : « Le travail d'un million d'hommes dans les

---

<sup>27</sup> . Becker G.S., *Human Capital : A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, New York, Columbia University Press, 1964 ; Mincer J., « Investment in Human Capital and Personal Income Distribution », *Journal of Political Economy*, 1958, vol. 66, p. 281-302 ; Schultz T., « Investment in Human Capital », *American Economic Review*, 1961, vol. 51, p. 1-17.

<sup>28</sup> . La faible part – au regard des dépenses collectives lourdes – qui reste à la charge des individus et qui oblige certains étudiants à contracter des emprunts est un signe que l'égalité devant l'éducation doit être encore approfondie et non pas une raison d'aggraver ensuite les inégalités de rémunération.

<sup>29</sup> . Harribey J.M., « Le cognitivisme, nouvelle société ou impasse théorique et politique ? », *Actuel Marx*, n° 36, septembre 2004, p. 151-180, et annexe sur <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/valeur/cognitivisme.pdf>.

manufactures produira toujours la même valeur, mais pas la même richesse. »<sup>30</sup> Cette confusion secrète une illusion : une rémunération élevée semble refléter la valeur créée par celui qui la perçoit alors qu'elle signifie celle qu'il capte du fait de la position sociale qu'il occupe. « Selon que vous serez puissant ou misérable »<sup>31</sup> écrivait La Fontaine, vous disposerez du capital symbolique pour légitimer ou non la domination que vous exercez, disait Bourdieu<sup>32</sup>.

Si les revenus du travail (et *a fortiori* les revenus du capital) ne s'expliquent ni par la valeur créée ni par l'utilité rendue, ni par le coût de formation en amont, que reste-t-il comme explication ? On doit se résoudre à abandonner l'idée que le salaire est un prix économique. Il est certes conditionné à long terme par l'évolution économique : plus le développement s'accomplit, plus la somme de biens et services considérés *socialement* comme nécessaires grandit. Mais la fixation quotidienne des salaires obéit à d'autres paramètres dont le principal est celui de la confrontation sociale. Dès lors, le salaire est une sorte de *prix social*, et les écarts reflètent d'une part les rapports de forces entre travail et capital, et d'autre part les positions sociales occupées par telle ou telle catégorie. L'ingénieur gagne davantage que l'ouvrier non parce qu'il est plus productif de valeur mais parce qu'il est en meilleure position pour négocier son salaire. Le chirurgien gagne plus que son infirmière pour la même raison. Et il se trouve que le plombier, aujourd'hui travailleur beaucoup plus indépendant que le médecin, est parfois en meilleure posture que ce dernier pour exprimer ses exigences.

On objecte souvent que le travail non qualifié peut être accompli par des personnes interchangeables alors que ce n'est pas le cas pour le travail qualifié. C'est en grande partie vrai, mais n'est-ce pas l'indice d'une position sociale plus ou moins favorable plutôt que celui d'une différence de valeur créée ?

L'interprétation suivante serait donc sans doute plus judicieuse. La hiérarchie des revenus est un résultat de la lutte des classes et des compromis négociés à un moment donné dans la société. Elle correspond à l'ampleur de la propriété détenue par telle ou telle catégorie : propriété du capital d'abord, et aussi propriété du savoir. Elle est enfin le reflet des normes en vigueur mais que l'on ne peut considérer ni comme naturelles ni comme économiquement nécessaires. Ainsi, à qualification égale, les femmes sont moins rémunérées que les hommes : cela traduit-il une différence de productivité ? A qualification égale, un ouvrier du Sud est moins payé qu'un du Nord : les rapports de forces ne prennent-ils pas le dessus sur les prétendues « lois » économiques ? Bref, comme il n'existe aucune justification économique sérieuse des inégalités de revenus, le temps est venu de s'engager sur la voie de leur réduction.

### 1.3. Vers une théorie marxienne de l'égalité économique ?

Le concept de travail abstrait est sans doute l'un des plus importants de Marx mais force est de constater qu'il en a donné de très nombreuses définitions. Celle qui suit, tirée de la fin du second paragraphe du premier chapitre du *Capital*, nous semble la plus conforme à sa problématique générale : « Une quantité plus considérable de valeurs d'usage forme évidemment une plus grande *richesse matérielle* ; avec deux habits, on peut habiller deux hommes, avec un habit, on ne peut en habiller qu'un seul, et ainsi de suite. Cependant à une masse croissante de la richesse matérielle peut correspondre un décroissement simultané de

<sup>30</sup> . D. Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, op. cit., p. 289.

<sup>31</sup> . J. de La Fontaine, « Les animaux malades de la peste », in *Fables*, Radouant R. éd., Paris, Hachette, 1929, p. 228.

<sup>32</sup> . P. Bourdieu, *La distinction, Critique sociale du jugement*, Paris, Ed. de Minuit, 1979.

sa valeur. Ce mouvement contradictoire provient du *double caractère du travail*. L'efficacité, dans un temps donné, d'un travail utile dépend de sa force productive. Le travail utile devient donc une source plus ou moins abondante de produits en raison directe de l'accroissement ou de la diminution de sa force productive. Par contre, une variation de cette dernière force n'atteint jamais directement le travail représenté dans la valeur. Comme la force productive appartient au travail concret et utile, elle ne saurait plus toucher le travail dès qu'on fait abstraction de sa forme utile. Quelles que soient les variations de sa force productive, le même travail fonctionnant durant le même temps, se fixe toujours dans la même valeur. Mais il fournit dans un temps déterminé plus de valeurs d'usage, si sa force productive augmente, moins, si elle diminue. Tout changement dans la force productive qui augmente la fécondité du travail et par conséquent la masse de valeurs d'usages livrées par lui diminue la valeur de cette masse ainsi augmentée s'il raccourcit le temps de travail nécessaire à sa production, et inversement. »<sup>33</sup>

La difficulté d'homogénéiser les travaux de nature différente n'existe que tant qu'on s'évertue à croire qu'un travail qualifié ou plus intense crée plus de valeur qu'un travail non qualifié ou moins intense et qu'on confond ainsi plus grande quantité physique de produit par unité de temps de travail et plus grande valeur par unité de temps de travail. Le travail complexe ou intense est plus productif en unités physiques, en valeurs d'usages, que le travail simple ou moins intense, dans leurs domaines respectifs, mais n'est pas plus productif en valeur.<sup>34</sup>

Si l'idée qu'une heure de travail social égale toujours une heure de travail social est vraie, alors nous pouvons en tirer une conséquence de portée immense pour la répartition des revenus. Dès lors que le travail social abstrait et aliéné reculerait parce que la sphère des échanges marchands serait réduite, une unité de temps de vie d'un être humain vaudrait, de façon de plus en plus proche, une unité de temps de vie d'un autre être humain. Il en résulte qu'une théorie de la valeur correctement posée en serrant de près l'esprit du texte de Marx, donne la possibilité de fonder théoriquement, et par la suite de justifier, la réduction profonde de l'inégalité des revenus en vue d'assurer l'existence matérielle de tous, de façon honorable et digne.

Comment peut-on passer d'une théorie de l'égalité à une pratique en faveur de l'égalité ? Premièrement, l'accumulation capitaliste conduit à l'abstraction du travail, à la constitution d'un « travailleur collectif » et à des gains de productivité sociaux ; deuxièmement, l'accumulation du capital se traduit par une diminution de la quantité de travail vivant utilisée, et au bout du compte par une augmentation de la productivité et une baisse de la valeur des marchandises inversement proportionnelles, ce qui peut être exprimé par le paradoxe de la valeur : l'accumulation du capital entraîne, à son point ultime, une dégénérescence de la valeur *dans le cadre* de la loi de la valeur. Compte tenu de ces deux éléments, l'affectation des gains de productivité est devenue l'enjeu essentiel de la lutte sociale. Le dilemme est le suivant : étendre perpétuellement le champ des activités marchandes et donc les profits, ce qui se révèle insoutenable socialement et écologiquement, ou bien améliorer la qualité de vie notamment par la baisse de la durée du travail. On peut alors dépasser le stade des simples principes de justice rawlsiens pour aller vers ce que Jacques Bidet appelle une exigence de

<sup>33</sup> . Marx K., *Le Capital, Livre I, op. cit.*, p. 574.

<sup>34</sup> . Latouche S., *Le projet marxiste, Analyse économique et matérialisme historique*, Paris, PUF, 1975, p. 87 ; De Vroey M., « La théorie du salaire de Marx: une critique hétérodoxe », *Revue économique*, 1985, vol. 36, n°3, mai, p. 451-480 ; Emmanuel A., *La dynamique des inégalités*, Paris, Anthropos, 1985, p. 144 ; Gouverneur J., *Manuel d'économie politique marxiste*, Bruxelles, De Boeck-Université, 1987, p. 43 ; *Les fondements de l'économie capitaliste, Introduction à l'analyse économique marxiste du capitalisme contemporain*, Paris, L'Harmattan, Bruxelles, Contradictions, 1994, p. 49-50 ; Poulain E., « Production de forces de travail par des forces de travail ? (Réponse à Lapidus) », *Revue économique*, 1994, vol. 45, n° 4, juillet, p. 1095-1106.

justice. En considérant que le fruit du travailleur collectif est propriété collective, on peut ériger les droits à l'emploi et à la répartition égalitaire des gains de productivité en « biens sociaux premiers ». Comme l'offre d'emplois est insuffisante face à la demande émanant de la société, comme les progrès de la productivité limitent les possibilités de créations d'emplois – à durée individuelle du travail inchangée – et comme les contraintes écologiques obligent à se montrer circonspect vis-à-vis d'une reprise de la croissance forte, alors la résorption du chômage est un double problème de répartition : répartition du volume de travail à effectuer et répartition du revenu global correspondant. Sa résolution exige la réduction simultanée des inégalités sur ces deux plans.

Tous ceux qui hésitent ou refusent d'envisager le partage du travail révèlent, en fin de compte, leur choix implicite de ne concevoir l'embauche des chômeurs que par une extension de la production et des activités marchandes, par « une augmentation de la demande solvable »<sup>35</sup>. Si l'on n'y prenait garde, l'incapacité à oeuvrer pour la justice ici et maintenant rejoindrait celle à assurer l'équité vis-à-vis des générations à venir.

## 2. Un modèle de réduction des inégalités de revenus

Nous proposons ici un modèle formalisant une réduction des inégalités de revenus pour financer des créations d'emplois, dès lors que la réduction du temps de travail serait utilisée pour faire disparaître le chômage. Nous appliquons ensuite ce modèle au cas de la France.

### 2.1. Formalisation du modèle<sup>36</sup>

Appelons  $N$  la population active occupée répartie en  $n$  tranches de revenus ; comme les tranches comprennent le même nombre d'actifs, la proportion d'actifs occupés dans chaque tranche est :  $q = 1/n$ .

Le total des revenus versés aux actifs occupés est  $W$ . Pour simplifier, on supposera les revenus versés aux inactifs nuls. Pour notre propos, cela reviendrait au même de les ajouter à ceux de la population active et de raisonner alors sur la population des ménages percevant des revenus. On ne fera pas de différence, dans la formalisation du modèle, entre les revenus salariaux et les revenus non salariaux.

La hiérarchie entre les revenus moyens de chaque tranche est exprimée par les rapports d'inégalités :

$a_1, a_2, a_3, \dots, a_n$ , avec les conditions  $a_1 = 1 < a_2 < a_3 < \dots < a_n$ .

La proportion de chômeurs dans chaque tranche<sup>37</sup> par rapport au total de chômeurs est :

$h_1, h_2, h_3, \dots, h_n$ , avec  $\sum h_i = 1$ .

Le taux de chômage par rapport à la population active occupée est  $h^*$ . Si la population active occupée augmente d'un taux  $h = h^*$ , le chômage disparaît.

<sup>35</sup> . Texier J., « Chômage de masse, réduction du temps de travail et augmentation de la demande solvable », p. 179 et 183, in Bidet J., Texier J. (sous la dir. de), *La crise du travail*, Paris, PUF, Actuel Marx Confrontation, 1995, p. 179-183.

<sup>36</sup> . Ce modèle a été formalisé dans notre thèse de doctorat qui a été publiée sous forme de résumé dans Harribey J.M., *L'économie économe*, op. cit. Nous ne le modifions ici que marginalement.

<sup>37</sup> . On suppose que, si ces chômeurs étaient embauchés, ils se répartiraient dans les tranches en proportion  $h_1, h_2, h_3, \dots, h_n$ .

Examinons le cas d'une hiérarchie resserrée des revenus ainsi définie :

$$a'_1, a'_2, a'_3, \dots, a'_n,$$

$$\text{avec } a'_1 = 1 < a'_2 < a'_3 < \dots < a'_n, \text{ et } a'_2 \leq a_2, \dots, a'_n < a_n.^{38}$$

Les revenus moyens de la 1<sup>e</sup> tranche avant et après resserrement de la hiérarchie sont appelés respectivement  $R$  et  $R'$ .

*Entre les deux situations, on considère d'abord que la production et le total des revenus distribués n'ont pas varié.*

Alors, avant resserrement de la hiérarchie des revenus :

$$\begin{aligned} W &= a_1 q N R + a_2 q N R + a_3 q N R + \dots + a_n q N R \\ &= q N R \sum a_i \\ R &= \frac{W}{q N \sum_{i=1}^n a_i} \end{aligned}$$

Après resserrement de la hiérarchie des revenus :

$$\begin{aligned} W &= [(q + h h_1) a'_1 + (q + h h_2) a'_2 + (q + h h_3) a'_3 + \dots + (q + h h_n) a'_n] N R' \\ &= [q (a'_1 + a'_2 + a'_3 + \dots + a'_n) + h (a'_1 h_1 + a'_2 h_2 + a'_3 h_3 + \dots + a'_n h_n)] N R' \\ &= [q \sum a'_i + h \sum (a'_i h_i)] N R' \end{aligned}$$

$$R' = \frac{W}{\left( q \sum_{i=1}^n a'_i + h \sum_{i=1}^n h_i a'_i \right) N}$$

La variation du revenu moyen de base dans la 1<sup>e</sup> tranche a pour expression générale (EG 1) :

$$\frac{R'}{R} = \frac{q \sum_{i=1}^n a_i}{q \sum_{i=1}^n a'_i + h \sum_{i=1}^n h_i a'_i}$$

Posons cette expression  $\frac{R'}{R} = 1 + r$ ,

et appelons  $1 + r$  le *coefficient multiplicateur de solidarité*.

*Remarque:* il n'est pas indispensable que la population soit répartie en fractiles égaux ; s'ils sont différents et tels que :  $q_1, q_2, q_3, \dots, q_n$ , alors le coefficient multiplicateur de solidarité aura pour expression générale (EG 2) :

<sup>38</sup>. Au moins un des rapports d'inégalités dans la nouvelle répartition doit être *strictement* inférieur au rapport correspondant dans l'ancienne répartition pour qu'il y ait resserrement de la hiérarchie.

$$1+r = \frac{\sum_{i=1}^n q_i a_i}{\sum_{i=1}^n q_i a'_i + h \sum_{i=1}^n h_i a'_i}$$

En appelant  $a'_2/a_2, \dots, a'_i/a_i, \dots, a'_n/a_n$ , les *coefficients de réduction des inégalités* appliqués à chacune des  $n-1$  dernières tranches, la variation du revenu moyen dans la tranche  $i$  est :  $\frac{a'_i R'}{a_i R} = \frac{a'_i}{a_i} (1+r)$

Nous avons obtenu les  $n$  coefficients multiplicateurs des revenus moyens de chaque tranche, de façon à dégager les revenus nécessaires au paiement des  $hN$  actifs nouvellement embauchés. Les taux de variation s'en déduisent immédiatement.

Si la production, le total des revenus distribués et la productivité horaire du travail n'ont pas varié, le temps de travail individuel moyen varie de :  $1+t = \frac{1}{1+h}$ .

***Considérons maintenant qu'entre les deux situations, avant et après resserrement de la hiérarchie des revenus, la production ait été multipliée par  $1+y$ .***

Faisons les hypothèses suivantes :

- le partage entre revenus distribués aux ménages et surplus social ne change pas ;
- les salaires et autres revenus individuels varient tous d'un taux égal  $z$  indépendamment de la variation des revenus liée à la réduction des inégalités ;
- la productivité horaire varie d'un taux  $x$  ;
- le temps de travail individuel varie d'un taux  $t$  ;
- le nombre d'emplois varie d'un taux  $h$ .

Nous avons  $(1+y) = (1+x)(1+t)(1+h) = (1+z)(1+h)$ ,  
ou bien  $(1+z) = (1+x)(1+t) = (1+y)/(1+h)$ .

Le revenu moyen dans la 1<sup>e</sup> tranche ci-dessus peut alors varier de :

$$\frac{R'}{R} = (1+r)(1+z) = \frac{(1+r)(1+y)}{1+h} ;$$

dans la tranche  $i$  ( $i = 1, \dots, n$ ) :

$$\frac{a'_i R'}{a_i R} = \frac{a'_i}{a_i} (1+r)(1+z) = \frac{a'_i}{a_i} \frac{(1+r)(1+y)}{1+h}$$

Dans chaque tranche, le revenu moyen n'augmente que si le produit du coefficient multiplicateur de solidarité et du coefficient multiplicateur des revenus individuels est supérieur à l'inverse du coefficient de réduction des inégalités de la tranche  $i$  considérée :

$$(1+r)(1+z) > a_i / a'_i .$$

Le temps de travail individuel varie de :  $1+t = \frac{1+y}{(1+x)(1+h)} = \frac{1+z}{1+h}$



## 2.2. Application du modèle

Nous utilisons les données de l'INSEE les plus récentes concernant la distribution des revenus fiscaux des ménages français répartis en déciles.<sup>39</sup>

**Tableau 1 : Distribution des revenus fiscaux des ménages français en 2004**

1 Déciles	2 Limite supérieure du décile (en euros)	3 Revenu fiscal moyen (en euros)	4 Hiérarchie des revenus moyens	5 Cumul des revenus distribués (en %)
D1	9 400	4 970	1	1,63
D2	13 680	11 730	2,36	5,47
D3	17 040	15 350	3,09	10,50
D4	20 780	18 850	3,79	16,68
D5	24 860	22 780	4,58	24,14
D6	29 540	27 160	5,46	33,04
D7	34 800	32 100	6,46	43,56
D8	42 110	38 190	7,68	56,07
D9	54 920	47 800	9,62	71,74
D10		86 260	17,36	100
Ensemble		30 519		

Source : INSEE

Désignons par  $x$  les déciles et  $y$  les rapports hiérarchiques

Du décile D1 au décile D4, la régression logarithmique est :

$$y = 1,981887373 \ln x + 0,98536381$$

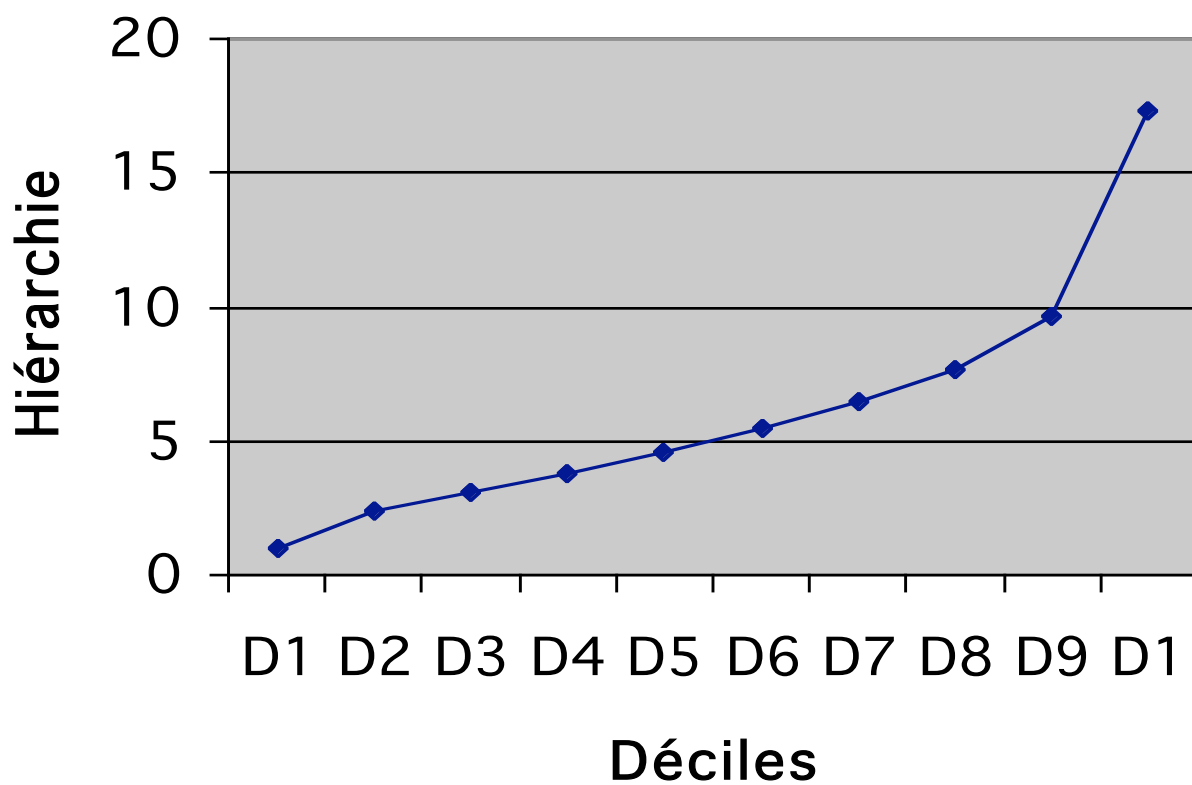
$$\text{coefficient de corrélation} = 0,998972416$$

**Tableau 2 : resserrement de la hiérarchie des revenus**

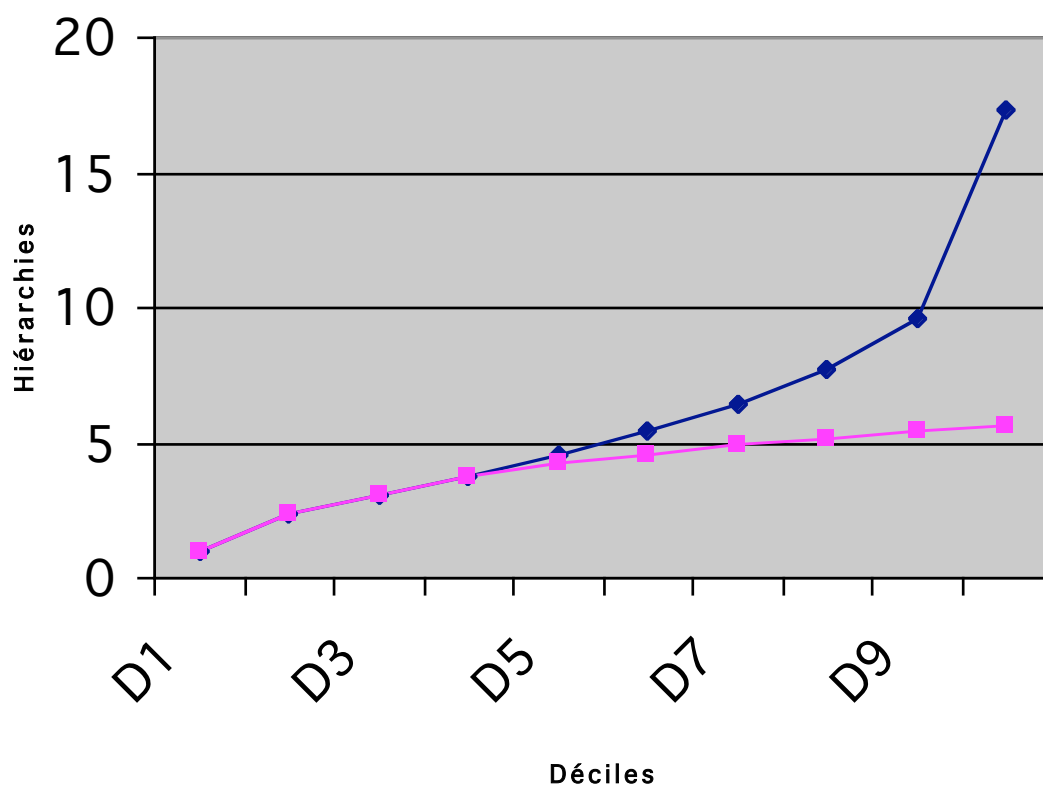
1 Déciles	2 Hiérarchie réelle actuelle	3 Hiérarchie resserrée ajustée	4 Hiérarchie resserrée ajustée et rapportée de 1 à ...	5 Hiérarchie resserrée ajustée à partir de D5
D1	1	0,99	1	1
D2	2,36	2,36	2,39	2,36
D3	3,09	3,16	3,21	3,09
D4	3,79	3,73	3,79	3,79
D5	4,58	4,18	4,24	4,24
D6	5,46	4,54	4,60	4,60
D7	6,46	4,84	4,91	4,91
D8	7,68	5,11	5,18	5,18
D9	9,62	5,34	5,42	5,42
D10	17,36	5,55	5,63	5,63

<sup>39</sup> . Cette distinction était faite dans notre travail antérieur avec des données de 1990 : Harribey J.M., *L'économie économe*, op. cit.

## Hiérarchie des revenus



## Hiérarchie resserrée



**Tableau 3 : Répartition de la population active occupée en 2004**

Catégories	Actifs occupés	Actifs occupés (%)
Agriculteurs exploitants	667 629	2,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 458 893	5,9
Cadres et professions intellectuelles sup.	3 585 415	14,5
Professions intermédiaires	5 761 391	23,3
Employés	7 121 376	28,8
Ouvriers	6 082 842	24,6
CSP indéterminée	49 454	0,2
Total	24 727 000	100

Source : INSEE

Population active 2004 : 27 454 000

Actifs occupés : 24 727 000

Chômeurs : 2 727 000

Taux de chômage par rapport à la population active occupée : 11,03%

**Tableau 4 : Taux de chômage en 2004**

Catégories	Chômeurs	Population active	Taux de chômage (%)
Agriculteurs exploitants	5 000	672 629	0,743
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	70 000	1 528 893	4,578
Cadres et professions intellectuelles sup.	178 000	3 763 415	4,73
Professions intermédiaires	363 000	6 124 391	5,927
Employés	812 000	7 933 376	10,235
Ouvriers	856 000	6 938 842	12,336
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	443 000	443 000	
CSP indéterminée		49 454	
Total	2 727 000	27 454 000	9,933

Source : Insee, Enquête emploi 2004

Rapportés à la population active occupée, les chômeurs représentent :

$$h^* = 2\,727\,000 / 24\,727\,000 = 11,02843 \%$$

Supposons que chaque demandeur d'emploi trouve un emploi dans sa catégorie à l'exception des anciens agriculteurs exploitants, des anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprises, et enfin de ceux n'ayant jamais travaillé. De ce fait nous répartirons ainsi les demandeurs d'emploi :

**Tableau 5 : Intégration des chômeurs**

Déciles	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et prof. intel. supérieures	Professions intermédiaire.	Ouvriers, employés	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
D1	2			5	5
D2	15			10	10
D3	20			40	15
D4	20		10	35	20
D5	15		40	10	20
D6	10	10	40		15
D7	10	20	10		10
D8	5	40			5
D9	2	25			
D10	1	5			
Total	100	100	100	100	100

**Tableau 6 : Intégration des chômeurs à la population active occupée**

Déciles	Agricu.	Artisans, commerç. et chefs d'entreprise	Cadres et prof. intel. supérieures	Professi. intermédia.	Employés, Ouvriers	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	Total	Proportion
D1	100	1 400			83 400	22 150	107 050	0,0392555
D2	750	10 500			166 800	44 300	222 350	0,0815364
D3	1000	14 000			667 200	66 450	748 650	0,2745324
D4	1000	14 000		36 300	583 800	88 600	723 700	0,2653832
D5	750	10 500		145 200	166 800	88 600	411 850	0,1510267
D6	500	7 000	17 800	145 200		66 450	236 950	0,0868903
D7	500	7 000	35 600	36 300		44 300	123 700	0,0453612
D8	250	3 500	71 200			22 150	97 100	0,0356068
D9	100	1 400	44 500				46 000	0,0168683
D10	50	700	8 900				9 650	0,0035386
Total	5000	70 000	178 000	363 000	1 668 000	443 000	2 727 000	1

En conservant les mêmes notations que ci-dessus :

$N$  = population percevant des revenus avant modification de la répartition et emploi des chômeurs ;

$h^*$  = taux de chômage par rapport à la population active occupée que l'on veut réduire à zéro ; donc le taux de progression de la population active occupée et percevant des revenus est  $h = h^*$  ;

$h_i$  = proportion de chômeurs embauchés par rapport au total des chômeurs et située dans l'ancien décile  $D_i$ . Il faut remarquer que, dans la mesure où les  $h_i$  sont différents les uns des autres, cela modifie la répartition de la population qui ne sera plus exprimée en déciles

mais cela n'altère pas les conclusions car on ne réutilise pas ensuite cette dernière répartition.<sup>40</sup>

$R$  = revenu moyen du premier décile avant modification de la répartition et emploi des chômeurs ;

$R'$  et  $R''$  = revenus moyens du premier décile après resserrement de la hiérarchie des revenus et emploi des chômeurs, respectivement selon la hiérarchie ajustée et selon la hiérarchie ajustée à partir de D5 ;

$W$  = total des revenus distribués que l'on suppose inchangé d'une répartition à l'autre ;

on aboutit aux résultats regroupés dans le tableau 7.

Avant modification de la répartition des revenus, le total des revenus distribués est :

$$W = 5,594 NR$$

Après modification de la répartition et emploi des chômeurs, le total des revenus est :

$$W = 4,44290 NR' \text{ (hiérarchie ajustée),}$$

ou  $W = 4,42394 NR''$  (hiérarchie ajustée à partir de D5).

Donc  $5,594 NR = 4,44290 NR'$  (hiérarchie ajustée),

ou  $5,594 NR = 4,42394 NR''$  (hiérarchie ajustée à partir de D5).

On en déduit les coefficients multiplicateurs de solidarité :

$$1 + r' = R'/R = 5,594/4,44290 = 1,259$$

$$\text{et } 1 + r'' = R''/R = 5,594/4,42390 = 1,265$$

On peut également calculer ces coefficients à partir de la formule générale (EG 1) :

$$1 + r' = 0,1 \cdot 55,94 / 0,1 \cdot 40,37 + 0,1103 \cdot 3,67973 = 1,259$$

avec 3,67973 = somme des produits des colonnes 4 et 6 du tableau 7

$$1 + r'' = 0,1 \cdot 55,94 / 0,1 \cdot 40,22 + 0,1103 \cdot 3,64086 = 1,265$$

avec 3,64086 = somme des produits des colonnes 4 et 8 du tableau 7

---

<sup>40</sup>. Pour obtenir les nouvelles proportions de la population percevant des revenus on part de la colonne 5 du tableau , on rapporte chaque ligne au total et on obtient pour chaque tranche:

**Tableau 7 : Résultats du resserrement de la hiérarchie des revenus sur l'emploi**

1 Population percevant des revenus répartie en déciles	2 Hiérarchie des revenus individuels moyens	3 Total du revenu distribué dans chaque décile	4 Répartition des chômeurs en proportion du total	5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs	6 Hiérarchie des revenus après resserrement selon l'ajustement	7 Nouveau revenu distribué	8 Hiérarchie des revenus resserrée et ajustée à partir de D5	9 Nouveau revenu distribué
		(1).(2)R		(1)+(4)hN		(5).(6)R'		(5).(8)R''
0,1 N	1	0,1 NR	0,0392555	0,10433 N	1	0,10433 NR'	1	0,10433 NR''
0,1 N	2,36	0,236 NR	0,0815364	0,10899 N	2,39	0,26049 NR'	2,36	0,25722 NR''
0,1 N	3,09	0,309 NR	0,2745324	0,13028 N	3,21	0,41820 NR'	3,09	0,40257 NR''
0,1 N	3,79	0,379 NR	0,2653832	0,12927 N	3,79	0,48993 NR'	3,79	0,48993 NR''
0,1 N	4,58	0,458 NR	0,1510267	0,11666 N	4,24	0,49464 NR'	4,24	0,49464 NR''
0,1 N	5,46	0,546 NR	0,0868903	0,10958 N	4,60	0,50407 NR'	4,60	0,50407 NR''
0,1 N	6,46	0,646 NR	0,0453612	0,10500 N	4,91	0,51555 NR'	4,91	0,51555 NR''
0,1 N	7,68	0,768 NR	0,0356068	0,10392 N	5,18	0,53831 NR'	5,18	0,53831 NR''
0,1 N	9,62	0,962 NR	0,0168683	0,10186 N	5,42	0,55208 NR'	5,42	0,55208 NR''
0,1 N	17,36	1,736 NR	0,0035386	0,10039 N	5,63	0,56520 NR'	5,63	0,56520 NR''
N	55,94	5,594 NR	1	1,11028 N	40,37	4,44290 NR'	40,22	4,42390 NR''

**Tableau 8 : Variation des revenus moyens et du temps de travail**

Classes	Taux de variation des revenus moyens en fonction de la hiérarchie resserrée ajustée <sup>1</sup>	Taux de variation des revenus moyens en fonction de la hiérarchie resserrée et ajustée à partir de D5 <sup>2</sup>	Taux de variation du temps de travail <sup>3</sup>
1	+ 25,90%	+ 26,50 %	- 4,15%
2	+ 27,50%	+ 26,50%	- 8,25%
3	+ 30,79%	+ 26,50%	- 23,24%
4	+ 25,90%	+ 26,50%	- 22,64%
5	+ 16,55%	+ 17,20%	- 14,28%
6	+ 6,07%	+ 6,58%	- 8,74%
7	- 4,31%	- 3,85%	- 4,76%
8	- 15,08%	- 14,68%	- 3,77%
9	- 29,07%	- 28,73%	- 1,83%
10	- 59,17%	- 58,97%	- 0,39%

<sup>1</sup>. La variation des revenus moyens dans chaque classe est obtenue à partir du tableau précédent : (6)/(2). coefficient multiplicateur de solidarité 1,259.

<sup>2</sup>. La variation des revenus moyens dans chaque classe est obtenue à partir du tableau précédent : (8)/(2). coefficient multiplicateur de solidarité 1,265.

<sup>3</sup>. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail s'obtiennent en prenant l'inverse du quotient de la 5<sup>e</sup> colonne par la 1<sup>e</sup> colonne du tableau précédent.

Il ressort du tableau 8 que si la réduction des inégalités de revenus était utilisée pour financer la réduction du temps de travail de telle sorte que le chômage soit immédiatement résorbé, 62,97% de la population verrait son revenu augmenter et 37,03% le verrait diminuer : - 3,85% pour 9,46% d'entre eux, - 14,68% pour 9,36% d'entre eux, - 28,73% pour 9,17% d'entre eux et - 58,97% pour 9,04% d'entre eux.

La RTT moyenne qu'il est ainsi possible de financer est égale à :

$$1 + t = 1/1,1103 = 0,9007$$

d'où  $t = - 9,93\%$ .

### *Application du modèle pour la résorption du chômage étalée sur quatre ans*

Pour tenir compte des difficultés de mise en oeuvre d'une réduction des inégalités de revenus tenant aux réticences du corps social à envisager une telle mesure, et, avant tout à celles des groupes sociaux qui en pâtiraient, et pour tenir compte aussi de la nécessaire adaptation des chômeurs aux emplois offerts, considérons que la réduction des inégalités s'étale sur quatre années en considérant que la diminution du niveau hiérarchique de chaque décile depuis la position de départ jusqu'à celle d'arrivée se fait à taux constant.

On suppose que l'étalement de la résorption du chômage et de la réduction des inégalités sur quatre années s'accompagne d'un taux de croissance économique annuel moyen de 1,5% et d'un taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail de 2%. Afin d'atténuer le choc social provoqué par la baisse des revenus des groupes sociaux pénalisés par la réduction des inégalités, la croissance économique est supposée être utilisée pour augmenter les revenus individuels d'un taux uniforme annuel de 1,5%, le partage revenus distribués/surplus social restant donc inchangé.

A l'issue des 4 années, la population active occupée percevant des revenus s'est accrue de 2 727 000, soit 11,03%.

Seuls 18,21% de la population percevant les revenus les plus élevés verraient leurs revenus diminuer, avec une forte diminution (- 24,30%) pour 9,17% de la population et une très forte diminution (- 56,43%) pour 9,04% (tableau 9).

La réduction moyenne du temps de travail individuel sur quatre années est de :

$$1,015^4 / 1,1103 \cdot 1,02^4 - 1 = - 11,69\% .$$

La réduction du temps de travail n'est pas identique pour tous. Cela tient au fait que la structure de la population de chômeurs ne correspond pas à la structure de la population active occupée, les catégories peu qualifiées étant sur-représentées. Dès lors, la diminution du temps de travail des actifs déjà occupés nécessaire pour intégrer les demandeurs d'emploi devra être d'autant plus forte que le nombre de chômeurs de qualification correspondante sera élevé. Mais cette inégalité n'est que très temporaire puisqu'elle disparaît en même temps que le chômage. Lorsque tous les demandeurs d'emploi ont eu satisfaction, la réduction du temps de travail peut se faire de manière égale entre les catégories de travailleurs au fur et à mesure des gains collectifs de productivité.



**Tableau 9 : Récapitulation de la simulation de la réduction des inégalités de revenus sur 4 années**

1 Classes	2 Coefficient multiplicateur du revenu moyen <sup>1</sup>	3 Taux de variation du revenu moyen	4 Coefficient multiplicateur du temps de travail <sup>2</sup>	5 Taux de variation du temps de travail	6 Coefficient multiplicateur du revenu par unité de travail (2)/(4)	7 Taux de variation du revenu par unité de travail
1	1,3416	+ 34,16%	0,8465	- 15,35%	1,5849	+ 57,86%
2	1,3416	+ 34,16%	0,8103	- 18,97%	1,6557	+ 64,91%
3	1,3416	+ 34,16%	0,6779	- 31,21%	1,9791	+ 97,91%
4	1,3416	+ 34,16%	0,6832	- 31,68%	1,9637	+ 96,37%
5	1,2420	+ 24,20%	0,7570	- 24,30%	1,6407	+ 64,07%
6	1,1303	+ 13,31%	0,8059	- 19,41%	1,4025	+ 40,25%
7	1,0197	+ 2,18%	0,8411	- 15,89%	1,2123	+ 21,23%
8	0,9049	- 9,35%	0,8498	- 15,02%	1,0648	+ 6,48%
9	0,7559	- 24,30%	0,8670	- 13,30%	0,8719	- 12,81%
10	0,4351	- 56,43%	0,8797	- 12,03%	0,4946	- 50,54%

<sup>1</sup>. Le coefficient multiplicateur du revenu moyen est calculé ainsi :  
[(8<sup>e</sup> colonne / 2<sup>e</sup> colonne du tableau 7). 1,264 . 1,015<sup>4</sup>].

<sup>2</sup>. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail sont calculés ainsi :  
1,015<sup>4</sup> / [(5<sup>e</sup> colonne / 1<sup>e</sup> colonne du tableau 7) . 1,1103 . 1,02<sup>4</sup>].

L'actualité récente a montré combien l'abandon des catégories centrales de la critique de l'économie politique pouvait coûter cher en termes de rapport de force politique<sup>41</sup>. Notre propos était donc de montrer la relation qui pouvait exister entre l'économie des ressources, l'économie du travail et la répartition. Economiser le travail relève du même principe qu'économiser les ressources de la planète.<sup>42</sup> Dans les deux cas, cela implique de faire reculer l'emprise du capital. Et il n'est pas nécessaire d'attendre ni d'atteindre l'abondance pour le faire.

<sup>41</sup> . Harribey J.M., « Un regard positif sur le travail », *Politis*, n° 954, 31 mai 2007.

<sup>42</sup> . Harribey J.M., « Mozart écologiste ou Le principe d'économie est un droit », *Contretemps*, n° 16, avril 2006, p. 7-13 ; « Le travail dans une perspective écologique », *Entropia*, n° 2, printemps 2007, p. 24-38.